

ASSEMBLEE GENERALE

COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DE SEINE MARITIME

SAMEDI 29 JANVIER 2022

MONTIVILLIERS



Fédération Française de Tir à l'Arc – Comité Régional de Normandie Comité de Seine Maritime de Tir à l'Arc

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE SAMEDI 29 JANVIER 2022 à 14h00 MONTIVILLIERS

Salle « la Minot », maison de l'enfance et de la famille, 1 rue des grainetiers.

ORDRE DU JOUR

Rapport moral et d'activités du Président.

Election du délégué à l'AG de la FFTA

Compte de résultat au 31/12/2021

Rapport du Vérificateur aux comptes.

Présentation du Budget Prévisionnel de l'exercice 2022

Résultat de l'élection du délégué

Prélèvements du CD sur les adhésions saison 2022/2023

Récompenses pour les podiums sur les Championnats de France

Questions et informations diverses









		SITUATION AU 31 08 2021					
	CLUB	NOM	NB LICENCES	NB VOIX			
		PRESENTS					
1	976089	1ERE COMPAGNIE D'ARC DE NEUFCHATEL	37	3			
2	976090	ARC CLUB DE FECAMP	34	3			
3	976093	ARCHERS VALERIQUAIS	27	2			
4	976095	GALLIA CLUB OMNISPORTS DE BIHOREL	40	3			
5	976096	LES ARCHERS DU VAL DE BRESLE	15	1			
6	976100	LES ARCHERS BLANCS	41	4			
7	976103	CIE HAVRAISE DE TIR A L ARC	90	7			
8	976104	LES ARCHE0276274092RS DE PREAUX	72	7			
9	976105	CIE DES ARCHERS D AUFFAY	8	1			
10	976109	COMPAGNIE DES MARTINS TIREURS	21	2			
11	976110	ARC ROBERT LE DIABLE	26	2			
12	976111	ARCHERS DU JONQUAY PLATEAU EST	21	2			
13	976113	E.S.A.CIE DES ARCHERS AUMALOIS	16	1			
14	976114	L'ARC ST ROMANAIS	6	1			
15	976115	CIE D'ARCHERS DE GRAND COURONNE	26	2			
16	976116	MSA ASRUC TIR A L'ARC	74	7			
17	976120	LES ARCHERS DU QUESNOT	40	3			
18	976121	LES-ARCHERS-DU-COLOMBIER	50	4			
19	976122	ARC CLUB D'EPOUVILLE	67	6			
20	976124	ARC ROUEN CLUB	46	4			
21	976128	ARCHERS DU GRAND COLMOULINS	9	1			
22	976130	CLUB SPORTIF DE GRAVENCHON	34	3			
23	976131	CIE DES ARCHERS DU RONCHAY	28	2			
24	976132	ARCHERS DU ROY GUILLAUME	59	5			
25	976133	LES ARCHERS DU ROY D'YVETOT	49	4			
			936	80			
	ABSENTS EXCUSES						
1	976087	CIE DES ARCHERS SOTTEVILLAIS	24	2			
2	976091	LES ARCHERS GRAND QUEVILLAIS	19	1			
3	976106	COMPAGNIE DES ARCHERS DE FERRIERES EN BRAY	17	1			
4	976112	ASSOCIATION DE TIR DE YERVILLE	47	4			
5	976129	LES ARCHERS DES HALLES	25	2			
			132	10			
		ABSENTS NON EXCUSES					
1	976098	TOURVILLE LA RIVIERE ARROWS CLUB	21	2			
2	976099	AS TOTAL PLATEFORME NORMANDIE	5	0			
3	976102	CENTRE DE LOISIRS CULTURELS DE TURRETOT	28	2			
4	976108	CIE DES ARCHERS BRACQUEMONT BELLEVILLE	12	1			
5	976117	LES ARCHERS BEUZEVILLAIS	9	1			
6	976134	1ERE CIE D ARC DES TEMPLIERS	22	2			
_			97	8			
36		TOTAUX	1165	98			



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JANVIER

Après émargement de la liste des structures affiliées au CD76, 25 sont représentées, 5 sont absentes excusées et 7 absentes non excusées.

Les 25 structures présentes totalisent un nombre de voix de 80 sur un total de 98 Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Robert BLOT, Président du CD76 déclare ouverte l'Assemblée Générale à 14h15.

Avant de présenter ses 2 rapports, Le Président du CD76 remercie Agnès DEVAUX, Présidente de la Compagnie des Archers du Grand Colmoulins pour l'organisation de cette Assemblée Générale.

Il laisse ensuite la parole à Monsieur DUBOST, Maire de Montivilliers et à Mesdames BOUBERT, Adjointe aux Sports et NOTHEAUX, Conseillère déléguée aux sports.

Monsieur DUBOST remercie le CD76 d'avoir renouvelé sa demande d'organisation à Montivilliers suite à l'annulation pour cause de COVID de celle qui était prévue l'an passé.

Il remercie l'Assemblée et l'ensemble des bénévoles pour le travail effectué dans les structures et met l'accent sur le lien de vie que procure le sport dans la vie des communes.

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES DU PRESIDENT

Après avoir souhaité la bienvenue aux représentantes et représentants des clubs et compagnies, le Président donne lecture de son rapport moral, puis du rapport d'activités.

Les 2 rapports sont approuvés à l'unanimité.

ELECTION

Le Secrétaire Général propose à l'Assemblée de procéder à l'élection du délégué du Comité Départemental à l'Assemblée Générale de la FFTA.

Pour le poste de délégué un seul candidat s'est déclaré : Monsieur Robert BLOT

Robert Blot est élu avec 72 voix

COMMISSION DES FINANCES

La parole est donnée à la Commission des Finances pour la présentation du compte de résultats.

Celui-ci fait ressortir un montant de 20 249.25 € en recettes et de 10 339.26 € en dépenses soit un résultat positif de 9 909.99 €.

Suite à cette présentation, Le Président donne lecture des commentaires de Monsieur Stéphane PETTE, vérificateurs aux comptes, qui malheureusement pour cause de COVID ne peut être présent à cette Assemblée Générale.

Dans son comparatif concernant les subventions, il mentionne une légère augmentation de celle du Département. Cependant il met en exergue le fait que le CD76 se doit pour les saisons à venir non seulement de maintenir des actions spécifiques mais aussi d'en trouver d'autres afin de pérenniser ces subventions.

Il relève également la baisse des licences sur la saison 2021 du fait de l'impact de la COVID. Il convient d'être attentif car, même si une augmentation du nombre des licences semble se dessiner pour la saison 2022, il n'en demeure pas moins qu'au regard du flou entourant le contexte sanitaire ce rebond ne pourrait être que temporaire et qu'il convient également d'y associer l'augmentation du coût des carburants qui à terme serait être aussi un frein à la prise des licences

Le vérificateur aux comptes met également en exergue le geste du CD 76 concernant la préfilière qui a instauré la gratuité sur la dernière saison.

Il note l'effort fait depuis des années par le Comité Directeur concernant le poste 'frais de déplacements ». En effet suite à sa proposition émise il y a 4 ans, l'ensemble des membres du Comité Directeur a opté pour le CERFA « abandon de frais ».

Il souligne la diminution des dépenses d'activité pour cause de pandémie. Toutes les autres ont été maitrisées sauf en fonctionnement du fait de l'achat d'un ordinateur portable.

En conclusion, il précise que du fait de la situation exceptionnelle, la situation financière du CD76 est loin d'être critique et peut même permettre d'envisager des investissements.

Monsieur Stéphane PETTE, par écrit, propose à l'Assemblée de valider le compte de résultats.

L'Assemblée à l'unanimité approuve le rapport du vérificateur aux comptes et toujours à l'unanimité donne quitus à la Trésorière.

La Trésorière présente ensuite le budget prévisionnel pour l'exercice 2022. Il est adopté à l'unanimité.

Après avoir contacté Stéphane PETTE, celui-ci accepte de poursuivre sa mission de vérificateur aux comptes pour le prochain exercice. La reconduction de son mandat est votée à l'unanimité.

RECOMPENSES ET MEDAILLES

Le Président procède ensuite à la remise des récompenses aux archères et archers sur les Championnats de France TAE ainsi qu'aux bénévoles dans le cadre de la valorisation du bénévolat.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le Secrétaire Général indique que le club des Archers du Quesnot à Saint Aubin les Elbeuf est candidat à l'organisation de la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en janvier 2023.

Le Secrétaire Général demande à l'Assemblée présente s'il y à des questions, des précisions à apporter sur cette Assemblée Générale. Personne ne demande la parole.

Il donne ensuite la parole à la Commission des Finances pour une annonce concernant un des points indiqué dans l'ordre du jour.

Cette Commission avec l'aval du Comité Directeur, propose de réduire de 2.00€ le montant du prélèvement de la part du CD76 sur toutes les catégories de licences de la prochaine saison.

En application des statuts du CD76, cette proposition est mise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Robert BLOT, Président du Comité Départemental clôt cette Assemblée Générale à 15h30

Robert BLOT Président du CD76 Pascal LE GUELLEC Secrétaire Général

July Www.



Assemblée Générale Ordinaire du Comité Départemental de Tir à l'Arc samedi 29 Janvier 2022.

Pour débuter cette Assemblée Générale, je vous rappelle que vous avez à votre disposition notre site internet. Ce site est alimenté régulièrement afin de coller au plus près à l'actualité de notre sport, que ce soit au niveau du CD76 mais aussi par la diffusion d'informations émanant du Comité Régional, de la FFTA et de nos partenaires, CDOS, Département et autres.

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Je tiens tout d'abord à remercier les présidentes et présidents présents pour cette AG en présentiel.

Je voudrais d'abord vous souhaiter à toutes et à tous pour cette nouvelle année en mon nom et celui des membres du comité directeur, tous mes vœux de bonheur et de santé pour vous et vos proches, l'année passée ayant été impactée par toutes les contraintes sanitaires liées au COVID-19 ainsi qu'en ce début d'année 2022

Je tiens également à remercier les membres du comité directeur qui ont apporté toutes leurs compétences et les conseils nécessaires pour les décisions prises au cours de l'année 2021.

J'adresse aussi mes félicitations à Nicolas VARNIERE, notre PCDA du CD 76 pour le suivi des calendriers d'arbitrage.

J'encourage de nouveau les arbitres en formation à poursuivre jusqu'au bout leurs efforts même s'ils n'ont pas été encore reçus à l'examen. Nous avons besoin de renouveler l'effectif de notre corps arbitral dans notre département.

Je remercie aussi Stéphane PETTE d'avoir bien voulu assurer de nouveau, la vérification de nos comptes avec le sérieux que nous lui connaissons, en y associant notre trésorière générale Chantal AUMERSIER et son adjoint Frédéric VAUTIER.

Nous avions, au terme de la saison 2020/2021, 1165 licenciés.

Pour cette saison 2021/2022, le nombre d'archers licenciés est de 1452 au 18/01/2022, ce qui laisse augurer une hausse par rapport à l'année passée, sans toutefois atteindre le niveau de 2019.

Des changements tous récents sont intervenus à la présidence des clubs : Muriel LOZAY à Grand-Quevilly, Stéphane LEROY à la CHTA, Didier DUPIRE à Petit- Couronne et Denis FOLOPPE qui assure l'intérim jusqu'à la prochaine AG du club d'Yvetot.

Nous sommes toujours 36 clubs dans notre département.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux présidents ainsi qu'à tous les nouveaux archers dans les clubs.

RAPPORT MORAL SAISON 2020 / 2021

Le dossier "Aide au Sport" du Département est en ligne et à compléter pour le 28 Février 2022, envoi uniquement par internet à <u>sport76@seinemaritime.fr</u> sur le site du télé-services du Département.

Les dossiers "Tremplin Sports" également du Département sont disponibles et à renvoyer avant le 15Mars 2022 au Département 76.

Je rappelle de nouveau le sérieux à apporter dans la rédaction des demandes de subventions pour être traité favorablement.

Pour la pré-filière départementale du fait de la COVID 19 qui a empêché le déroulement de certaines séances, il a été décidé d'accorder la gratuité pour les 9 jeunes inscrits.

Pour mémoire mais très important :

Je vous rappelle que l'organisation d'un concours officiel est subordonnée à la présence d'au moins un arbitre titulaire dans le club ainsi qu'à la représentation du club à l'Assemblée Générale du Comité Régional de Normandie et du Comité Départemental de Seine-Maritime de Tir à l'Arc. Les clubs doivent également présenter au recyclage ou aux tests de connaissance leurs arbitres concernés et participer au moins à 2 concours dans l'année hors celui de leur club.

Aucune dérogation n'est toujours pas accordée par la FFTA.

Les Championnats départementaux en SALLE Jeunes et Adultes n'ont pu avoir lieu en début 2021

Quant aux Championnats départementaux extérieurs et parcours, pour les mêmes causes de pandémie, ils ont dû être annulés avec une année blanche ainsi que le Championnat de Normandie par équipes départementales.

Le Challenge SALLE du Comité Départemental par équipes de clubs a également été annulé pour les mêmes raisons.

Pour terminer, je tiens à remercier tous les clubs qui ont pu organiser quelques manifestations dans l'année en partenariat avec les Communes, le Département, la Région ou la FFTA.

Bien sûr, je renouvelle toutes mes félicitations aux archers du Département qui sont montés sur les podiums des Championnats de France pour la saison 2020/2021 et que nous récompenserons comme les années précédentes à la fin de cette AG. Malheureusement, pour tous les autres archers, cela reste encore une année presque blanche.

J'ai toujours beaucoup de plaisir à présider ce Comité pour faire rayonner le Tir à l'Arc en Seine-Maritime et aussi hors département, ainsi qu'à rendre visite aux clubs sur leurs compétitions où j'ai toujours été très bien accueilli.

J'ai essayé de répondre le mieux possible à toutes vos demandes, interrogations, questions et souhaits au fur et à mesure des rencontres dans la mesure des prérogatives du Comité Départemental.

Je vous remercie de votre attention.

Comité Départemental de tir à l'arc de Seine Maritime Compte de résultat 2021

Recettes		Dépenses		
subvention département 76	5 671,00	concours et championnats	1 173,85	
FFTA licences	10 332,25	commissions jeunes, sportive et formation	2 985,00	
		frais de fonctionnement	1 070,61	
versement différé	175,59	frais postal	103,68	
		frais réunion crjs	223,59	
		déplacements mission	480,13	
		deplacements mission	460,13	
		frais bancaires	172,40	
		Trais barroures	112,40	
		cotisation CDOS	130,00	
			100,00	
interets livret	70,41			
Bénévolat dont déplacements bureau et arbitrage		Bénévolat dont déplacements bureau et arbitrage	4 000,00 1 142,89	
		The second secon		
total recettes		total dépenses	10 339,26	
compte de	résultat :	9 909,99		

Comité Départemental de tir à l'arc de Seine Maritime BUDGET PREVISIONNEL 2022

Recettes		Dépenses		
subvention département 76	3 500,00	concours et championnats	4 000,00	
FFTA licences	10 000 00	commissions jeunes, sportive et formation	4 000 00	
FFTA licences	10 000,00	commissions jeunes, sportive et formation	4 000,00	
		frais de fonctionnement	4 490,00	
		dont mur de tir Yerville		
location chronotir	300,00	frais réunion crjs	500,00	
		déplacements mission	500,00	
		frais bancaires	180,00	
		cotisation CDOS	130,00	
		frais postaux	100,00	
interets livret	100,00			
HILLS HILLS	100,00			
Bénévolat	5 000,00	Bénévolat	5 000,00	
total recettes	18 900 00	total dépenses	18 900,00	



Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui m'a été confiée lors de votre Assemblée Générale qui s'est tenue en Visio le 30 janvier 2021, je vous présente le rapport relatif à l'exercice comptable du Cornité Départemental de Tir à l'Arc de Seine Maritime – CD 76, clos au 31 décembre 2021.

Votre trésorier a mis à ma disposition, par dématérialisation, l'ensemble des documents nécessaires à la vérification des comptes, à savoir :

- Le grand livre
- La balance globale provisoire sur demandes spécifiques
- Les justificatifs de dépenses et de recettes sur demandes spécifiques
- Le suivi mensuel des comptes bancaires
- Le compte de résultat de l'exercice 2021
- Le budget prévisionnel 2022

A l'issue de ces contrôles, je suis en mesure de produire l'attestation ci-après.

Je soussigné Stophane PETTE, vérificateur aux comptes du Comité Départemental de Tir à l'Arc de Seine Maritime – CD 76, nommé par l'AG du 30 janvier 2021, déclare par la présente avoir procédé aux vérifications d'usages sur les comptes de l'exercice comptable clos au 31 décembre 2021.

Je certifie que les comptes annuels sont sincères et véritables et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoule ainsi que la situation financière et patrimoniale du CD 76.

Fait à Paris le 26 janvier 2022 pour valoir ce que de droit.

Stephane PETTE Verificateur aux comptes



Fédération Française de Tir à l'Arc – Comité Régional de Normandie Comité Départemental de Seine Maritime

Objet : Assemblée Générale

Bihorel, Le 2 décembre 2021

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents Mesdames et Messieurs les archères et archers

Vous êtes cordialement invités aux Assemblées Générales (ordinaire et élective) le 29 JANVIER 2022 à partir de 14h00 à MONTIVILLIERS, salle « la Minot », maison de l'enfance et de la famille, 1 rue des grainetiers.

Rappel des statuts :

Le représentant d'une association pouvant prendre part aux votes de l'Assemblée Générale du Comité Départemental est la Présidente ou le Président de l'Association affiliée titulaire d'une licence en cours de validité.

En cas d'empêchement, la Présidente ou le Président de l'Association est habilité à désigner (pouvoir) un suppléant, lui-même licencié de l'Association.

Les représentants doivent être âgés de 16 ans ou plus à la date de l'Assemblée Générale du Comité.

Rappel sur la présence :

La présence à l'Assemblée Générale est obligatoire pour prétendre à l'organisation d'un concours

A la suite de l'Assemblée Générale Ordinaire, nous devrons tenir une Assemblée Elective

Un Comité Départemental est habilité à élire des délégués des associations membres de son ressort territorial à l'Assemblée Générale de la FFTA, conformément à l'article 9.5 des statuts de la FFTA.

En fonction du barème, le CD 76 a droit à 1 délégué.

Les conditions d'éligibilité sont :

- Être licencié sur le territoire du Comité Départemental.
- Avoir atteint la majorité légale.
- Jouir de ses droits civiques et politiques.
- Ne pas avoir fait l'objet de mesure disciplinaire par la Fédération ou les organismes de première instance pendant une période de 5 années précédant la date de l'Assemblée Générale de la FFTA considérée.

NB:

Un candidat élu au titre de délégué ou suppléant départemental ne peut être candidat à l'élection de délégué régional.

En cas d'égalité le candidat le plus jeune est élu.

Le premier délégué non élu sera désigné en qualité de suppléant en cas d'empêchement du délégué élu à se rendre à l'Assemblée Générale de la FFTA

Les candidatures devront parvenir au Secrétaire Général du CD76 avant le 14 janvier 2022 à minuit, suivant le modèle joint.

En application des statuts, l'Assemblée Générale délibère exclusivement sur les questions portées à l'ordre du jour.

Pour être portée à l'ordre du jour et selon les statuts, toute question doit être transmise au <u>Président au moins 6 semaines avant la date de l'Assemblée Générale, soit le 17 décembre 2021.</u>

En vous remerciant par avance de la diffusion que vous voudrez bien en faire.

Cordialement

Le Président du CD 76 Robert BLOT Le Secrétaire Général Pascal LE GUELLEC



Modèle de lettre à utiliser pour la candidature au titre de délégué

Je soussigné(e)	Licence N°	déclare présenter ma
candidature à l'élection au titre d	de délégué du Comité Départer	mental de Seine Maritime de Tir à
l'Arc à l'AG de la FFTA		
Fait àlele		
Signature		

*** La validation de la candidature ne sera effective qu'après un accusé de réception du message de la part du Secrétaire Général. En cas d'absence de l'AR bien vouloir prendre contact au 06 50 45 24 62.

Adresse du Secrétaire Général

tiralarcplq@live.fr

Modèle de lettre à utiliser pour la candidature au titre de délégué

Je soussigné(g)... 151.97... Galandt.....Licence N° 2928201. déclare présenter ma candidature à l'élection au titre de délégué du Comité Départemental de Seine Maritime de Tir à l'Arc à l'AG de la FFTA

*** La validation de la candidature ne sera effective qu'après un accusé de réception du message de la part du Secrétaire Général. En cas d'absence de l'AR bien vouloir prendre contact au 06 50 45 24 62. Adresse du Secrétaire Général

tiralarcplg@live.fr



ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU CD 76 MONTIVILLIERS LE 29 JANVIER 2022 ELECTION DU DELEGUE DU COMITE DEPARTEMENTAL DE SEINE MARITIME

L ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFTA

36 CI	UBS ou COMPAGNIES soit		98 voi	х	
YY CI	.UBS ou COMPAGNIES absents ou excusés		18 vo	×	
	Т	OTAL	8 O vo	ix	
					Λ .
ΕX	(PRIMEES		12 V	ix 1	envelope Vid
RC	DBERT BLOT		72 v	xic	

SCRUTATEURS

NOM PRENOM SIGNATURE

NOM PRENOM SIGNATURE

MARGAS & Cliane Trans